



Strasbourg, 14 avril 2023

CDPC-NPMS(2023)01

# COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)

---

## 2<sup>ème</sup> réunion du Réseau de procureurs du Conseil de l'Europe sur le trafic de migrants (CDPC-NPMS)

3-4 avril 2023

Conseil de l'Europe, Strasbourg  
Palais de l'Europe, Salle 3

## Rapport de réunion

---

Document préparé par le Secrétariat du CDPC  
Direction générale I – Droits humains et État de droit

## 1. Ouverture de la réunion

**M. Calogero Ferrara**, Consultant général du Conseil de l'Europe auprès du Réseau, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants. Il en a brièvement présenté l'ordre du jour, qui permet à des membres de présenter leurs **cadres nationaux** respectifs dans le domaine du trafic de migrants, ainsi que d'étendre le champ des échanges à d'autres **organismes régionaux/internationaux** actifs dans ce domaine et à des états tiers, où la majorité des flux migratoires et des activités criminelles connexes trouvent leur origine.

Le Secrétariat du CDPC a rappelé aux participants les principales avancées depuis la tenue de la 1<sup>ère</sup> réunion du CDPC-NPMS en mai 2022, à savoir le lancement du site internet restreint en septembre 2022 et la nomination de nouveaux représentants au sein du Réseau (qui est actuellement composé de vingt-six (26) membres au total). Les participants ont également été informés des résultats des dernières réunions de la Plénière et Bureau du CDPC, respectivement tenues les 28-29 novembre 2022 et les 29-30 mars 2023.

Les participants ont ensuite discuté des évolutions récentes du trafic de migrants, notamment **l'augmentation globale des cas** et l'impact de la guerre en Ukraine, ainsi que les divergences entre les approches centralisées et décentralisées en ce qui concerne les structures chargées d'enquêter sur ce crime et d'en poursuivre les auteurs dans les États du Conseil de l'Europe.

## 2. Présentation de cadres nationaux dans le domaine du trafic de migrants

La **Session I** a été consacrée à des présentations par les membres de la **Grèce**, de la **République slovaque** et du **Royaume-Uni** sur leurs cadres nationaux respectifs dans le domaine du trafic de migrants. Les présentations ont fourni aux participants des informations sur le contexte migratoire général des pays concernés, l'organisation institutionnelle des autorités chargées d'enquêter sur le trafic de migrants et d'en poursuivre les auteurs, le rôle et les prérogatives spécifiques des procureurs dans chacune de ces juridictions, ainsi que les cadres et dispositions juridiques pertinents.

Ces présentations se sont également concentrées sur des **cas spécifiques et des aspects opérationnels**, ce qui a notamment permis d'explorer l'évolution du mode opératoire des organisations criminelles impliquées dans le trafic de migrants, dont leur utilisation croissante des nouvelles technologies. Les outils et les méthodes d'enquête aux niveaux national et international ont été abordés, ainsi que les résultats des enquêtes dus à leur utilisation spécifique. Les présentations ont également inclus des exemples de coopération internationale, tels que le déploiement de procureurs de liaison dans les pays partenaires, la mise en place d'équipes communes d'enquête (ECE) et l'utilisation de décisions d'enquête européennes. Plusieurs **défis liés aux enquêtes et aux poursuites en matière de trafic de migrants** ont également été abordés, notamment en ce qui concerne le transfert transfrontalier des procédures pénales et la circulation des produits du crime, l'entraide judiciaire et les procédures d'extradition, l'interception de communications cryptées (et leur utilisation dans les procédures judiciaires), la coordination des opérations policières ainsi que la nécessité d'adopter des stratégies communes en matière de poursuites lorsqu'il s'agit d'affaires transnationales.

## 3. Présentation d'activités pertinentes au niveau d'autres organismes régionaux et internationaux

La **Session II** a débuté par la présentation des **activités d'Eurojust**, en particulier celles du *Focus Group for Prosecutors on Migrant Smuggling*, qui rassemble des acteurs pertinents des autorités judiciaires, du maintien de l'ordre et du contrôle des frontières. Le rôle d'Eurojust dans le *Plan d'action renouvelé de l'UE contre le trafic de migrants (2021-2025)* et ses priorités pour l'action future, notamment la coopération avec les pays tiers dans ce domaine, ont été soulignés. La coopération éventuelle entre le *Focus Group* et le Réseau, ainsi que sa nature, a été discutée.

Les principales conclusions du **rapport** du **Groupe d'action financière (GAFI)** sur les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme liés au trafic de migrants ont également été présentées, à savoir la prééminence de *l'hawala* dans les transferts de fonds effectués par les passeurs, l'utilisation floue des nouvelles technologies de paiement numérique, ainsi que leurs liens avec des organisations terroristes lorsque les routes migratoires traversent des territoires contrôlés par ces groupes, ce qui rend cruciales la conduite d'enquêtes financières parallèles et l'amélioration de la coopération entre les secteurs public et privé dans ce domaine.

Le représentant de la **Cour pénale internationale (CPI)** a souligné la nature de plus en plus violente du trafic de migrants et ses liens croissants avec les crimes d'asservissement et de privation de liberté, ainsi qu'avec d'autres crimes pouvant relever de la compétence de la CPI. Ces deux dynamiques progressent à tel point que les activités criminelles liées au trafic de migrants pourraient entrer dans le champ des crimes poursuivis par la CPI (en particulier dans le contexte de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité).

#### 4. Présentation par des représentants d'États tiers

La **Session III** a été consacrée à des présentations réalisées par des procureurs du Brésil et du Nigeria. Les deux présentations ont sensibilisé les participants au **contexte national général** (facteurs géographiques, historiques et socio-économiques) et **juridique** (par exemple l'évolution de la législation migratoire au Nigeria), ainsi qu'à son impact sur les activités criminelles liées au trafic de migrants au cours des dernières années. Les **organisations institutionnelles et judiciaires** pertinentes et les liens entre le trafic de migrants et d'autres types de criminalité (comme la corruption et le blanchiment d'argent au Brésil) ont été présentés pour chaque pays. Le *REDTRAM Ibero-American Network of Prosecutors against Trafficking in Persons and Smuggling of Migrants*, une structure très similaire au CDPC-NPMS, a été présenté. Les procureurs brésiliens et nigériens ont également fourni aux participants des informations sur des **cas concrets** au niveau de leurs juridictions respectives, concernant la mode opératoire des groupes criminels (y compris l'utilisation de schémas financiers complexes, de nouvelles technologies et d'agences de voyage pour soutenir leurs activités), la coopération policière et judiciaire internationale (y compris la mise en place d'ECE et la coopération avec les organisations internationales) et l'utilisation d'outils proactifs de coopération (c'est-à-dire le déploiement de procureurs de liaison au sein des autorités judiciaires européennes).

Ces présentations ont été suivies d'échanges avec les membres du Réseau sur les **défis affectant la coopération avec les pays européens**. Les problèmes liés aux **retards dans les requêtes internationales** et les canaux de coopération et les **différences en termes de systèmes juridiques et de procédure pénale ainsi que de droit matériel** ont été identifiés comme pouvant entraver l'efficacité et la rapidité des enquêtes et des poursuites en ce qui concerne les cas transnationaux.

#### 5. Discussion sur les activités futures et la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Action

Sur la base des résultats des Sessions précédentes, les membres du Réseau ont finalement été invités à discuter des modalités de la mise en œuvre potentielle des **Actions n°3** (*Renforcer la coopération entre les pays sources, de transit et de destination*) et **n°5** (*Garantir l'accès aux informations et aux connaissances dans le domaine du trafic de migrants*) **du Plan d'Action du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le trafic de migrants**.

À la suite des résultats de la Session III de la réunion et concernant l'Action n°3, les participants ont considéré que le renforcement de la coopération avec les États tiers, la résolution des problèmes entravant cette coopération ainsi que l'identification et le partage de bonnes pratiques sur les outils de coopération les plus efficaces dans les cas transnationaux liés au trafic de migrants constituaient une priorité pour l'action future. À cet égard, l'établissement de contacts directs avec les autorités des pays tiers, en particulier des procureurs, faciliterait la coopération. La Session I ayant donné aux membres un aperçu d'un certain nombre de cadres nationaux dans le domaine du trafic de migrants, ceux-ci ont également souligné l'importance d'assurer l'accès à l'information dans ce domaine pour favoriser la coopération européenne et pour faciliter la sensibilisation et le partage d'informations avec leurs partenaires internes. Ils ont ainsi encouragé la poursuite de la mise en œuvre de l'action n°5.

#### 6. Marche à suivre et prochaine(s) réunion(s)

En vue de continuer à explorer les cadres et capacités nationaux concernant le trafic de migrants, il a été décidé de tenir la prochaine réunion du CDPC-NPMS dans un « **point chaud** », situé dans un pays de transit représenté au sein du Réseau, en principe à l'automne 2023 (pays hôte à déterminer).

A la suite des échanges avec le représentant d'Eurojust, il a été décidé **d'organiser un événement conjoint Conseil de l'Europe-Focus Group d'Eurojust** au cours duquel le *Focus Group* et les membres du Réseau présenteraient leurs activités, partageraient leurs expériences et envisageraient des moyens de renforcer la coopération entre les deux entités dans le futur (date et lieu à déterminer).

Suite à la suggestion d'un membre, il a également été décidé de rédiger un document présentant les méthodes de travail du Réseau, qui sera soumis à l'approbation de la Plénière du CDPC.

En ce qui concerne la mise en œuvre respective des Actions n°3 et n°5 du Plan d'Action, et **sous réserve d'approbation lors de la prochaine réunion plénière du CDPC** (qui se tiendra les 13-15 juin 2023), il a également été décidé :

- de créer un questionnaire sur les informations nationales relatives au trafic de migrants à remplir par/via les membres du Réseau et d'autres autorités nationales compétentes dans le but de **compiler ces informations sous la forme de fiches-pays** (accessibles sur la [page](#) web publique du CDPC consacrée au trafic de migrants). Ces fiches pourraient contenir des informations sur la situation migratoire générale des pays, les cadres législatifs et institutionnels et les outils disponibles pour la coopération internationale, ainsi que des liens vers certains cas emblématiques ;
- d'organiser un **atelier avec des représentants d'États tiers**, consacré à la présentation et à l'analyse d'exemples de coopération réussie avec des pays européens et des outils déployés dans les cas correspondants (date et lieu à déterminer).

À cet égard, les membres du Réseau qui souhaiteraient accueillir la prochaine réunion du CDPC-NPMS ou représenter le Réseau lors de l'événement Conseil de l'Europe-Eurojust, ainsi que ceux qui seraient en mesure de réaliser des présentations pertinentes lors de l'atelier susmentionné (idéalement avec de(s) représentant(s) déjà identifié(s) des États tiers concernés), sont cordialement invités à informer le Secrétariat du CDPC à [DGI-CDPC@coe.int](mailto:DGI-CDPC@coe.int) **avant le 19 mai 2023**.